# **POLITIQUE DE SÉLECTION POUR LA CLASSIFICATION INTERNATIONALE**

IDENTIFICATION, PRIORISATION, CLASSEMENT ET PROCÉDURES OPÉRATIONNELLES DE NATATION CANADA POUR LA CLASSIFICATION WPS

|  |  |
| --- | --- |
| **WPS** | World Para Swimming  |
| **Opportunité d’évaluation de la classe sportive de World Para Swimming *« Classification »*** | Classification d’un athlète en personne pour une catégorie de handicap.Les opportunités d’évaluation de la classe sportive de WPS sont des compétitions déterminées par WPS comme des possibilités d’évaluation de la classe sportive pour un ou plusieurs types de handicaps; les nageurs ayant un handicap physique (PI), une déficience visuelle (VI) ou une déficience intellectuelle (II). Ces opportunités ont généralement lieu lors de la série mondiale de paranatation, mais elles peuvent avoir lieu lors d’autres compétitions. |
| **Groupes de handicap**  |
| **Handicap physique (PI)** | Nageur atteint d’un handicap physique admissible  |
| **Déficience visuelle (VI)** | Nageur atteint d’une déficience visuelle admissible  |
| **Déficience intellectuelle (II)** | Nageur atteint d’une déficience intellectuelle admissible  |
| **Formulaire de diagnostic médical** | Documentation sur le diagnostic médical. Document requis concernant un problème de santé admissible permanent et handicap(s) connexe(s) admissible(s). |
| **Documents médicaux complémentaires** | Documents médicaux complémentaires pour prouver les limitations d’un nageur dans sa pratique du sport. |
| **Classe sportive** | Combinaison d’identifiants S, SB et SM qui catégorisent la catégorie de course d’un nageur, p. ex. : S14SB14SM14 ou SB9 ou S3SB2SM3 |
| **Les termes suivants se rapportent au statut de classe sportive WPS :** |
| **Nouveau (N) :** | * classe sportive d’un nageur avant de se présenter à sa première classification WPS.
* Les nageurs ayant un statut N doivent se présenter à une classification pour être admissibles.
 |
| **Confirmé (C) :** | * classe sportive confirmée (C) dans le cadre du processus de classification WPS.
* Les nageurs ayant un statut C n’ont pas l’obligation de se présenter à une classification.
 |
| **Révision (R) :** | * classe sportive en révision (R) dans le cadre du processus de classification WPS
* Les nageurs ayant un statut R doivent se présenter à une classification le plus rapidement possible.
 |
| **Date de révision confirmée (FDR) :** | * classe sportive devant être révisée à une date fixe (p. ex., R2024) dans le cadre du processus de classification WPS.
* Les nageurs ayant un statut FDR doivent se présenter à une classification dans l’année indiquée.
 |
| **Aptitude compétitive** | Aptitude démontrée à s’entrainer, courser et performer selon les normes requises pour les compétitions internationales. |
| **Deuxième panel** | Évaluation sportive incomplète (ou nouvelle évaluation requise suite à une évaluation non admissible ou protêt accepté) qui demande une nouvelle évaluation par un nouveau panel de classification. |
| **Évaluation médicale** | Une exigence à présenter lors d’une classification en raison d’un changement documenté de la limitation pour pratiquer un sport. |
| **Licence WPS** | Inscription auprès de WPS comme athlète compétitif reconnu. Un nageur peut avoir une licence avec ou sans classe sportive WPS, mais doit avoir tous les documents requis, incluant l’entente d’admissibilité de l’athlète CIP, le formulaire de diagnostic médical, les documents connexes, un passeport valide, une photo récente, les frais demandés, l’admissibilité à représenter le Canada. |
| **Virtus** | Virtus est l’organisation internationale pour les athlètes atteints d’une déficience intellectuelle qui pratiquent un sport d’élite. |
| **Classement mondial ajusté (CMA)** | Classement mondial limité à 3 athlètes par épreuve par comité national paralympique (CNP) et sans tous les Canadiens, calculé et publié deux fois par an.  |
| **Performance CMA** | À l’automne, avant le 1er novembre, avec les résultats des championnats d’été |
| **Projection CMA** | Au printemps, avant les Essais de natation, pour projeter l’aptitude à la compétition du monde pour les championnats d’été.  |
|  |

1. **INTRODUCTION**
2. La classification est destinée aux athlètes d’élite et, en tant que tels, les athlètes potentiels peuvent devoir réaliser une norme de performance en tant que prérequis. Les athlètes d’élite peuvent avoir besoin d’une classification WPS pour plusieurs raisons.
* Une évaluation en cours n’a pas été complétée est en attente pour un deuxième panel; ou
* Une demande évaluation médicale a été accordée; ou
* Une date de révision à date fixe a été déterminée pour l’année en cours (ou plus tôt); ou
* Un statut Révision sans date fixe a été assigné; ou
* L’athlète a une licence avec un statut Nouveau et n’a pas encore eu d’évaluation de classe sportive WPS.

Toute norme de performance requise ne doit pas être identifiée comme une norme de qualification, mais plutôt comme l’un des prérequis indiqués ci-dessus.

1. Natation Canada, comme tous les autres pays et fédérations nationales, a accès à un nombre limité d’opportunités d’évaluation de classe sportive WPS. Une classification équitable est la base sur laquelle nos équipes nationales sont choisies. Natation Canada est responsable d’utiliser ces rendez-vous de la façon la plus efficace et la plus stratégique possible.
2. **CONTEXTE/PHILOSOPHIE**

L’objectif de ce document est de présenter la politique et les processus par lesquels Natation Canada recommande les nageurs à World Para Swimming dans le but d’obtenir une évaluation de classe sportive.

1. Le calendrier d’opportunités d’évaluation de classe sportive WPS doit être considéré en trois phases :
* **Phase 1 – Équipe internationale sénior**

En début d’année, de janvier aux Essais de Natation Canada, la priorité est de confirmer l’admissibilité à la sélection/recommandation des athlètes qui performent au niveau international.

* **Phase 2 – Nomination de l’équipe sénior**

Des Essais de mi-saison à la date limite d’inscription aux championnats d’été, la priorité est de confirmer l’admissibilité pour les sélections/recommandations provisoires pour l’équipe internationale sénior à venir.

* **Phase 3 – Préparation stratégique d’équipe après-saison**

Dernière partie du calendrier, de l’été à l’automne, la priorité est de confirmer les nouveaux athlètes pour les prochaines équipes.

1. Natation Canada ne reçoit pas un nombre déterminé de rendez-vous pour les évaluations de classe sportive jusqu’à après la date limite d’inscription pour chaque compétition. Pour cette raison, les athlètes ajoutés à la liste longue (section VI) pour l’évaluation de classe sportive WPS doivent être priorisés et classés pour chaque opportunité.
2. **ADMISSIBILITÉ**
3. **Conditions générales**

Tout athlète que Natation Canada désire faire classifier par WPS doit avoir une licence WPS. La licence nécessite :

* Un formulaire de diagnostic médical accepté; et
* Des documents médicaux complémentaires acceptés; et
* L’admissibilité à représenter le Canada; et
* Pour les athlètes avec une déficience intellectuelle – admissibilité et adhésion à Virtus.
1. **Conditions de Natation Canada**

En plus des conditions ci-dessus, Natation Canada exige que les athlètes qui présentent une demande :

* Soient membres en règle d’un club affilié à Natation Canada; et
* Soient inscrits avec un statut d’athlète universitaire ou compétitif; et
* Détiennent une classe sportive de niveau 3 valide; et
* Détiennent un passeport canadien valide; et
* Démontrent un niveau d’efficacité requis pour que l’évaluation soit complète et équitable; et
* Soient prêts à la compétition.
1. **Définitions des cohortes d’athlètes**

Annuellement, les athlètes qui ont besoin d’une classification seront regroupés dans des cohortes qui décrivent leur position actuelle dans le système de haute performance de Natation Canada. Ces cohortes sont utilisées pour prioriser les demandes lorsque des rendez-vous de classification sont disponibles.

1. **Athlètes en processus** – Nageurs qui ont une évaluation médicale en attente ou qui nécessitent une évaluation par un deuxième panel et qui sont donc en cours; le processus de classification est commencé, mais pas terminé.
2. **Potentiel de podium international prouvé** – Membres de l’équipe nationale sénior avec un historique prouvé de performance (top 8 ou mieux dans l’équipe nationale) et qui ont déjà atteint les normes de qualification pour les Essais à venir et les championnats séniors pour lesquels la sélection a lieu.
3. **Potentiel de podium** – Nageurs avec un statut Nouveau qui sont qualifiés pour les Essais à venir dans leur classe sportive actuelle et dont les performances laissent envisager une participation en finale ou mieux lors des championnats; ou nageurs avec un statut WPS Révision dont les améliorations récentes indiquent une forte chance d’atteindre des résultats similaires.
4. **Nomination provisionnelle** – Nageurs dont les performances aux Essais les rendraient admissibles à une sélection/nomination s’ils ont une classe sportive WPS et un statut de classe sportive approprié.
5. **Futures équipes** – Nageurs ayant un statut Nouveau sur un cheminement de performance vers les équipes NextGen ou les équipes séniors au-delà du cycle actuel de championnats majeurs.
6. **Choix discrétionnaire** – Les besoins complexes pour bâtir une équipe nécessitent un pouvoir de discrétion bien informé. Les facteurs qui peuvent être considérés par le directeur associé de la haute performance pour attribuer un rendez-vous à un nageur peuvent être, sans s’y limiter, les nageurs qui :
* selon l’opinion d’experts, ont une forte chance de changer de classe sportive;
* grâce à leur classification, deviennent nécessaires à la stratégie de relais de l’équipe nationale
* peuvent s’attendre à recevoir une classe sportive Confirmée en fin d’année, ce qui permet d’éviter un autre rendez-vous l’année suivante.
1. **Considérations spécifiques au handicap**
2. Les opportunités de classification WPS offre des évaluations pour certaines combinaisons des nageurs PI, VI et II. Historiquement, les classifications PI sont celles pour lesquelles il y a le plus de demandes et, malgré le plus grand nombre d’opportunités, sont aussi celles pour lesquelles les rendez-vous sont les plus difficiles à obtenir.
3. Les contraintes des classifications VI et II ont tendance à être limitées aux lieux et aux compétitions lors desquelles elles sont offertes.
4. Les nageurs PI sont des principalement limités par l’ordre de classement pour lequel Natation Canada peut obtenir des rendez-vous, alors que les nageurs VI et II doivent avoir des documents, une licence et être prêts à voyager vers l’un des rendez-vous disponibles pour la classification.
5. **Procédures**

**Liste longue**

1. Natation Canada va publier une *Liste longue d’évaluation de classe sportive WPS* dans le mois de novembre avec des révisions au besoin après chaque opportunité d’évaluation de classe sportive WPS et au besoin après les opportunités d’évaluation de classe sportive de niveau 3 au Canada.
2. Le classement mondial ajusté (CMA) est un outil important pour classer les athlètes de niveau international sur la liste longue.
3. Comme les athlètes peuvent s’ajouter à la liste longue (section VI) après avoir obtenu une classe sportive de niveau 3, la liste sera révisée au printemps et à l’été après l’évaluation de classe sportive de niveau 3.
4. De plus, le statut d’un athlète peut changer après une opportunité d’évaluation de classe sportive WPS et demander une autre évaluation pour l’une des raisons indiquées ci-dessus, il est donc possible que leur ordre de priorité change entre les opportunités d’évaluation de classe sportive WPS.
5. La nomination des athlètes admissibles pour chacune des opportunités d’évaluation de classe sportive WPS, conformément à la section III, aura lieu selon un processus de classement :
6. **Équipe internationale sénior** :
* Priorité 1 – Athlètes en processus
* Priorité 2 – Potentiel de podium international prouvé
* Priorité 3 – Potentiel de podium
* Priorité 4 – Choix discrétionnaire

Les athlètes seront classés (dans leur priorité respective) par rapport aux performances CMA.

Si un athlète refuse un rendez-vous, le prochain athlète selon le classement sera nommé.

1. **Nomination de l’équipe sénior** :
* Priorité 1 – Nomination provisionnelle
* Priorité 2 – Athlètes en processus
* Priorité 3 – Potentiel de podium
* Priorité 4 – Choix discrétionnaire

Les athlètes seront classés (dans leur priorité respective) par rapport aux performances CMA projetées.

Si un athlète refuse un rendez-vous, le prochain athlète selon le classement sera nommé.

1. **Préparation stratégique d’équipe après-saison** :
* Priorité 1 – Athlètes en processus
* Priorité 2 – Futures équipes
* Priorité 3 – Potentiel de podium
* Priorité 4 – Choix discrétionnaire

Les athlètes seront classés (dans leur priorité respective) par rapport aux performances CMA projetées.

Si un athlète refuse un rendez-vous, le prochain athlète selon le classement sera nommé.

1. Les athlètes sur la liste longue seront ensuite triés dans leur catégorie respective de handicap.

**Liste(s) courte(s)**

1. Pour chacune des opportunités d’évaluation de classe sportive WPS, Natation Canada va identifier une liste courte de candidats à proposer lors de la compétition concernée.
2. La liste finale sera déterminée selon les critères suivants :
* Toutes les exigences du point III (ci-dessus) sont satisfaites ; et
* Évaluation de la liste longue selon les cas prioritaires de l’année; et
* Confirmation que les athlètes répondent aux exigences d’admissibilité, qui comprennent, sans s’y limiter :
* Documents additionnels demandés par WPS;
* Exigences d’admissibilité à la compétition, qui comprennent généralement les normes de qualification minimale (NQM);
* Disponibilité d’un athlète spécifique, en sachant que certains athlètes peuvent ne pas pouvoir participer à une compétition;
* Préparation et capacité à voyager, en sachant que parfois, un avis très court limite la capacité à voyager d’un nageur.
* Les besoins du programme national, qui peuvent comprendre :
* Les demandes de la stratégie de relai;
* Des documents médicaux qui indiquent une forte supposition de changement de classe sportive;
* Identification de nageurs appropriés pour les épreuves dans lesquelles Natation Canada n'a pas déjà de participants compétitifs,
* S'assurer que les régions ayant des besoins précis, comme celles qui nécessitent un soutien important (comme les besoins de soutien élevés), reçoivent une attention appropriée à la profondeur de bassin et à l'accès. Cela s'applique à la fois au développement local et à la faisabilité globale.
* Les talents ciblés admissibles pour des épreuves dans lesquelles Natation Canada ne peut pas déjà participer avec les athlètes déjà en jeu;
* Remédier à la profondeur de bassin et à l’accès, aux exigences des groupes mal desservis (comme les athlètes ayant des besoins d’accompagnement importants) pour le développement domestique et la durabilité internationale.
* Disponibilité de la catégorie de handicap. Lorsque la disponibilité des rendez-vous dépend de la catégorie de handicap, les nageurs peuvent obtenir un rendez-vous de classification selon leur classement dans la catégorie plutôt que le classement général sur la liste longue de classification.

**Notifications**

* Les athlètes seront avisés de leur inclusion sur la liste courte d’opportunité d’évaluation de classe sportive WPS avant la date limite d’inscription. Lorsque Natation Canada connait les rendez-vous disponibles pour la compétition, les athlètes seront également avisés selon l’ordre dans la section VI.

**Équipe de tournée de classification**

* Natation Canada participe aux opportunités d’évaluation de classe sportive WPS avec une équipe de tournée et, en tant que tels, tous les membres de l’équipe doivent satisfaire aux exigences des membres de Natation Canada.
* Tous les nageurs sélectionnés doivent payer des frais de participation standards.
* Le transport, l’hébergement les repas, l’inscription à la compétition, l’encadrement et la représentation lors de la classification sont fournis aux membres des équipes de Natation Canada.
* Comme pour toutes les équipes de Natation Canada, des participants et des membres du personnel supplémentaires ne peuvent être ajoutés sans l’approbation du directeur associé de haute performance ou du chef d’équipe.